AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00550 Référence de la demande : n°2021-00550-031-001

Dénomination du projet : IPEV-109 "ORNITHOECO"

Lieu des opérations : -Département : TAAF Crozet, Kerguelen, Amsterdam et Saint-Paul, Terre Adélie

Bénéficiaire : Barbraud Christophe - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN confirme l'avis émis par le Comité de l'environnement polaire (CEP) :

Avis favorable avec les recommandations suivantes :

Poursuite de la mutualisation avec les autres programmes scientifiques, en particulier pour les 300 poussins de Manchot empereur (IPEV 109 et IPEV Antavia 137), de même que pour les manipulations de Labbes subantarctiques sur le Plateau des Tourbières avec le programme IPEV 1151 afin de limiter le nombre d'entrées dans la zone et limiter le nombre d'individus manipulés.

Pour la capture des oiseaux, une canne avec nœud coulant avec arrêtoir devra être utilisée pour éviter les risques d'étranglement.

Il recommande comme le CEP d'étudier les conséquences des suivis à long terme sur les animaux (stress et comportement).

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Par délégation Nom et prénon	du Conseil national de la protection de la natur n du délégataire : Michel Métais	e:
AVIS : Favorable [_]	Favorable sous conditions [X]	Défavorable [_]
Fait le: 25/06/2021		Signature :
		dollan